

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 28 JANVIER 2025****OBJET DE LA DELIBERATION TRAVAUX DE SECURISATION 2025 – LANCEMENT
DE L'OPERATION ET DEMANDE DE FINANCEMENT**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 14 membres présents et 1 membre représenté par pouvoir accordé, soit 15 membres votants à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	11-	M. REBOUX Georges
2-	Mme BROSSE Chantal	12-	M. REVEILLE Yves
3-	M. CHARRETIER Nicolas	13-	M. SANIAL Jean
4-	M. CHAZAL Jacques	14-	M. VERNET Gérard
5-	M. COUCHAUD Patrice	15-	M.
6-	M. DALBEGUE Gérard	16-	M.
7-	M. FRECHET Daniel	17-	M.
8-	M. FRECON Laurent	18-	M.
9-	M. FRECON Sébastien		
10	M. OGIER Yvan		

Absents représentés : M. PALIARD Rambert donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal

Absents avec excuses : Mme BRUEL Nicole - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges

Le projet de sécurisation porte, aujourd'hui, sur 5 siphons de la branche principale du canal du Forez. Ce projet consiste principalement à poser des caillebotis de protection et à aménager les clôtures de protection.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20250128-C10-20250128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025
Publication : 30/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 1^{er} juillet 2024, le Bureau a décidé de lancer un marché complémentaire pour une tranche de travaux de sécurisation pour un montant maximum de 68 855 € HT.

L'inventaire des besoins fait apparaître une nécessité de travaux plus importante.

Au-delà de 90 000 € HT, le bureau n'est plus compétent, le Comité doit donc statuer.

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité que ce projet a été estimé à la somme de 128 000 € HT et qu'il convient de solliciter les subventions adéquates auprès des financeurs potentiels, et notamment le Département de la Loire.

Le montant de l'opération sera affiné suite à la mise en concurrence des entreprises.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- décide de lancer l'opération de sécurisation 2025 et de solliciter les subventions adéquates auprès des financeurs potentiels et notamment une subvention auprès du Département de la Loire,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces s'y rapportant,

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A MONTBRISON, le 28 janvier 2025

Le Président du SMIF
Jean-Yves BONNEFOY

